



# ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DE L'A.A.M. 26/01/2020

## 1. INTRODUCTION

Lieu et horaire de la réunion : Mundo Namur, Rue Nanon 98, 5000 Namur – 14h00.

### 1.1. PRESENT(E)S

#### 1.1.1. ADMINISTRATEURS

Marc Delannoy, Bernard Delhayé, Dominique Denis, Francis Floor, Jean-Baptiste Gallez, Robert Herzog, Jean-François Lothaire, Paulette Halleux.

#### 1.1.2. MANDATE(E)

Micha Neroucheff, Paulette Halleux, Dieter Beckers, Marc De Brandt, Jean-Luc Dufour, Roger Lebrun, Michel Van

#### 1.1.3. EXCUSES

N/A

#### 1.1.4. ABSENTS

N/A

#### 1.1.5. CLUBS REPRESENTES

##### **Bruxelles capitale :**

- Cercle Aéromodéliste Les Aiglons (1)

##### **Brabant Wallon :**

- Aéro-club Ixellois (1)
- Aéro-club Wavre (2)
- Club Capitaine Aviateur Luc Mommer (2)
- Les Jardins du Modélisme (2)
- Model Club Leuzois - Nivelles (1)



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

- Modèle Club Terre Franche (1)
- RCAC "Les Alouettes" (0)

**Liège :**

- Blériot Club Verlaine (1)
- Centre Aéromodéliste de Pepinster (1)
- Club d'Aéromodélisme « les Busards » (1)
- Club d'Aéromodélisme « les Vanneaux » (1)
- Les Aigles Battice (2)
- Les Faucheurs de Marguerites (1)
- Piper Club (1)
- Royale Petite Aviation Liégeoises (2)
- Royal Herstal Petite Aviation (2)
- SAM Belgian Old Pal's 2010 (0)
- Spirit of St Louis (1)

**Hainaut :**

- Aero Model Club Enghien (1)
- Aero Model Club Eole (2)
- Inter club Indoor de Mons (0)
- Association d'Aéromodélisme Sud Hainaut (1)
- Club Aéromodéliste Estinois (1)
- Equipe Acro Belœil (2)
- Royal Model Club Chauffour (2)
- Model Club Havay (2)
- Plein Ciel - Jurbise Aerobatic Club (0).

**Namur :**

- Aero Model Club Exocet Rognée (1)
- Haversin Air Sports (1)
- Les Accros du Servo (2)
- Les Blancs-Volants d'Honnay (1)
- Model Club de la Meuse (Franière) (2)

**Luxembourg :**

- Hirondelles Model Club (2)
- Model Air Club des Ardennes (1)
- Model Club Famenne (1)

**1.1.6. NOMBRE DE VOIX**



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

**Nombre de voix « club » représentées : 45**

Membres associés à titre personnels présents :

Awouters Geneviève, Awouters Jean-Pierre, Beckers Dieter, Bossin Patrick, Delhayé Bernard, Dessaucy Luc, Dufour Jean-Luc , Halleux Paulette, Herzog Albert, Lebrun Roger, Liber Robert, Lothaire Jean-François, Scordo Bruno, Vaes Karl, Wilski Stefan.

**Nombre de voix « membres associés » présents : 15**

Membres associés à titre personnels représentés :

Audrit André, Bourgeois Yves, Hannuzet Evelyne.

**Nombre de voix « membres associés » représentés : 3**

**TOTAL : 63 votants.**

## 1.2. ORDRE DU JOUR

Ordre du jour a été envoyé aux personnes invitées avec les documents de trésorerie et la copie du PV de l'AGS du 27/01/2019

Début réunion : 14h10

## 2. COMPTE RENDU

### 2.1. MISE A L'HONNEUR D'UN MEMBRE : MARCEL LOSANGE – 1ER CENTENAIRE MEMBRE

- a) Présentation de Marcel, premier membre actif centenaire ;
- b) L'AAM lui offre comme cadeau un vol en Stampe SV4 avec notre ami Benoît Dierickx
- c) Frère Marcel nous gratifie d'une petite chanson – il semble très satisfait.

Mot et vœux du Président – remerciements pour investissement personnel au sein des clubs et des membres du CA et mandatés de l'AAM ;

### 2.2. IN MEMORIAM

- Thierry Beugniez
- Bernard Gobert
- André Nivelles



- Jean Poignard
- Danny Simon

### 2.3. APPROBATION DU RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 27/01/2019

Pas de relecture avant l'approbation par l'assemblée, intervention de Robert Liber :

- Page 1 => supprimer le « t » au nom Liber ;
- Page 4 / point h. - Concours et championnat - ajouter « international » à concours de vol circulaire à Pepinster ;
- Page 5 / point 4 Rapports du trésorier préciser « en KEUR ».

Ensuite, pas d'autre remarque et le rapport est approuvé à l'unanimité

### 2.4. RAPPORT DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2.4.1. SITUATION ADMINISTRATIVE

- Présentation des chiffres : 65 clubs / 133 sympathisants / 190 juniors 2.469 seniors
- Il est remarqué qu'un club a disparu et que, au niveau du nombre des membres, nous avons 106 de moins qu'en 2018.

#### 2.4.2. GESTION INFORMATIQUE

- Micha informe que ce furent essentiellement des développements et adaptation au niveau de la licence FAI (formulaire de demande à renouveler chaque année) ;
- Fonctionnement déjà OK pour 2020 ;
- Existence d'un lien direct des administrateurs de clubs pour accéder à la demande de licence FAI (envoyé via newsletter)
- Les points 2020 seront présentés plus tard ;
- Plusieurs points seront finalisés par Micha cette année ;
- 3 demandes de licence FAI n'ont pas été traitées actuellement => Robert Herzog rappelle la nécessité de communiquer une adresse e-mail fonctionnelle
- Micha rappelle que le formulaire de contact est traité tous les jours
- Question : Quid au point de vue de membres inscrits dans un club VML au lieu d'AAM ? => il n'existe pas de relation entre la base de données de la VML => possible de garder une affiliation « club » car plus AAM.



### 2.4.3. REGLEMENTATION BELGE ET EUROPEENNE DE L'AEROMODELISME

Paulette explique ce qui est repris sur les diapos 9 à 16 :

- Rappel du dernier AAModels Info – Règlement Européen publié depuis juin 2019 => au niveau européen, nous pouvons continuer à voler comme aujourd'hui mais via adaptation et accord de la DGTA ;
- L'EMFU s'est beaucoup investi pour défendre les aéromodélistes européens ;
- La DGTA va pouvoir définir le cadre normalement dans un Arrêté Ministériel ;
- Depuis 2015, nous travaillons pour une transposition de l'ancienne circulaire en une nouvelle circulaire ou Arrêté Ministériel ;
- Depuis 2016, annonce via Arrêté Ministériel (Art. 16) : tout ce qui se passe hors terrains d'aéromodélisme, cela est régi par l'Arrêté Drone ;
- Art. 21 conforme à l'Art. 14 : en absence d'autorisation, au 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour ce qui est de la pratique journalière ;
- Actuellement, nous nous heurtons au Cabinet de la Mobilité => ils veulent traiter les aéromodélistes comme des drones et le Cabinet veut modifier profondément le projet => peu de chance que cela soit prêt pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- Les modifications doivent passer par les Régions et le Conseil d'Etat...
- L'enregistrement sera réglé par l'A.R. Drones nouveau (remplaçant celui de 2016)
- Problème : les exploitants UAS doivent s'enregistrer => qui ? Pers. Morale (AAM par ex) ou Pers. Physique ? => plusieurs possibilités non fixées et ce serait environ 25 EUR par exploitant => grosses disparités de montants à percevoir par les autorités suivant le niveau d'entité déterminé...
- La DGTA ne sait pas très bien ce qu'il se passe et l'AAM propose de fournir un listing ;
- Le Cabinet refuse une hauteur supérieure à 120 m (dérogation pour 2 à 3 clubs en Belgique)
- Au niveau des obstacles, on note la volonté d'un retour à l'ancienne circulaire => plus de primauté aux clubs existants...
- Il n'a pas encore formulé toutes ses remarques => travail de 5 ans qui « tombe à l'eau » ;
- L'AAM va essayer, via un juriste, de dire comment interpréter le règlement européen... soit bénévole, soit payant...
- Intervention dans l'Assemblée : si un nouveau gouvernement était formé, il serait possible de valider un Arrêté Ministériel car impossible en affaires courantes => nous sommes dans le flou !



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

- Suivant les pays européens, la situation diverge ; ainsi le Royaume-Uni a demandé plusieurs milliers d'euros comme redevance...

#### 2.4.4. LA MISE EN CONFORMITE AVEC LE CODE DES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

- La loi de 1921 devient le C.S.A. (publié le 04/04/2019) ;
- Entrée en vigueur le 01/05/2019 pour les nouvelles ASBL;
- Les ASBL existantes devaient, pour le 01/01/2020, appliquer les normes impératives => pas d'obligation de modifier les statuts pour le 01/01/2020 sauf si on veut exercer une activité commerciale à titre principal ;
- Rappel des normes impératives : notamment convocation d'une AG 15 jours avant sa tenue et mentionner le numéro de compte bancaire de l'Association sur les documents officiels de celle-ci;
- L'adaptation des statuts sera avec une date butoir du 01/01/2024 ;
- Avec le nouveau CSA, la responsabilité des Administrateurs est modifiée => il est recommandé de prendre une assurance RC Administrateurs ;
- Si un club le faisait seul, cela coûterait entre 150 et 200 EUR mais via l'AAM, possibilité de contracter une assurance de ce type pour 90 EUR/an => ne rien remplir au niveau du club et juste renseigner au Secrétaire de l'AAM que l'on souhaite souscrire et payer 90 EUR à l'AAM;
- Couverture de responsabilités qui pourraient être imputées aux responsables de clubs au niveau de « fautes de gestion » (évocation dans un groupe de travail de ce matin) ;
- Au niveau de l'AAM, en 2020 :
  - Modification des statuts de l'AAM ;
  - Détailler les activités => suivant les ateliers de ce matin => finaliser les statuts de l'AAM et ensuite suggérer des statuts-type aux clubs durant 2020.

#### 2.4.5. LE POINT SUR LES BREVETS

Bernard présente la situation :

- 2019 présente une progression + 416 brevets, soit + 10%
- Félicitations aux Brevetés et aux Clubs organisant leur passage.

#### 2.4.6. LE POINT SUR LES MESURES DE BRUIT

Francis fait le point :

- 26 sonomètres étalonnés aujourd'hui ;
- Evolution 2014-2019 : favorable surtout grâce à l'évolution des modèles vers l'électrique ;
- Modèles thermiques : inférieurs à 80 DB => est-ce réaliste ?



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

- Apparemment, lors du passage de brevets, les examinateurs doivent avoir un modèle inscrit par candidat au brevet => ce modèle n'a pas nécessairement été contrôlé au niveau bruit et une valeur par défaut est encodée => à revoir.

Diverses questions :

- Quid de la responsabilité des Clubs ? => inviter les membres à inscrire leurs modèles vu le nombre d'aéromodélistes et de modèles inscrits ;
- Quid des modèles cassés ? => inciter leurs propriétaires à les retirer ;
- Quid pour la mesure des drones ? Plein gaz et le ternir éventuellement à la main ;
- Quid si modèle 100 cc ? Si pas possible d'avoir un support, le laisser au sol ;
- Quid pour les jets ? => pas de procédé de mesure actuellement.

#### 2.4.7. PROMOTION DE L'AEROMODELISME

Bruno présente ses activités au niveau des écoles qui recueillent beaucoup de succès car ce sont elles qui le contactent.

- Tenue d'ateliers ;
- Présentations Boréa et Zephyra ;
- +/- 1 mois, tous les jours ;
- Concours « ça plane pour toi » => les élèves font les 4 prix ;
- 1 jeune veut devenir pilote de chasse
- Au niveau des clubs par contre, Bruno déclare que c'est « minable » car seulement 4% des clubs organisent quelque chose...
- Il encourage tous les clubs à agir pour la promotion !

Jean-François évoque la promotion Hainaut :

- Le Roeulx 2019 (Des Ballons et des Ailes) – beau succès pour l'aéromodélisme, plusieurs clubs présents
- Air-Terre-Mer (Mons) : depuis 1982 et reste actuellement le dernier salon pluridisciplinaire au niveau modélisme en Belgique
- Jean-François appelle à ce que les responsables de la promotion des autres provinces présentent, lors de l'AG 2021, le résultat et les actions menées.



## 2.4.8. COMMUNICATION

Michel développe au niveau de la revue

- Une revue italienne l'a contacté pour publier un article de l'AAModels Info ;
- Ne pas traîner pour l'envoi des activités pour 2020 au sein des clubs afin de pouvoir les reprendre sur le calendrier papier

Marc (Delannoy) indique que plusieurs annonceurs ont arrêté leur collaboration avec nous (problèmes financiers, disparition...) mais nous avons toutefois obtenu 5 nouveaux.

### **Appel pour la recherche de nouveaux annonceurs potentiels autour de chaque club et/ou membre.**

Micha fournit d'autres éléments :

- 12 newsletters au lieu de 11 ;
- Rappel de l'agenda existant sur le site web de l'AAM ;
- Meilleur référencement aussi hors Belgique ;
- Création d'une nouvelle rubrique « clin d'œil sécurité » par Marc De Brandt ;
- Déclin de l'audimat de 1%
- +/- 3.000 personnes ont 29 % des « clics ».

Robert apporte un complément d'info quant à la communication :

- Au niveau AAM => via Micha ;
- Au niveau de Robert, il dispose d'une machine (PC-serveur) qui héberge certains autres sites :
  - Divers clubs ;
  - La LBA ;
  - ...
- Possibilité d'y installer d'autres sites web
- Cela demande un certain travail et Robert mentionne, qu'hormis lui-même, Jean-Michel Coulon (AASH) fournit un excellent travail en background. Aussi il lui remet une bouteille en guise de petit cadeau de remerciement.

## 2.4.9. CONCOURS ET CHAMPIONNATS

Robert, en tant que Président de la Commission Sportive, réalise un petit survol de ce qui s'est dit à Zaventem lors de l'A.G. de cette Commission.



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

Le tableau est plutôt sombre quant au niveau de participation

Compétition 2019 : repli de 25% => 3% de l'ensemble de nos membres participent aux compétitions ;

Survol par catégories (nombre de participants en 2019 comparés à 2018):

- Moins de 10 participants pour beaucoup de disciplines ;
- Plus de 10 participants, très rare ;
- => on constate que la pratique sportive est en recul, les raisons / les constatations ? :
  - Manque d'intérêt de la part des pilotes ;
  - Peu de renouvellement parmi les participants ;
  - Manque de juges (pour les catégories les nécessitant) ;
  - Frais de déplacement des juges : 8.000 EUR pour +/- 30 personnes ;
  - Plus de sessions de formations aux juges belges.

Résultats belges aux championnats :

- 8 compétitions internationales avec des Belges présents ;
  - Souligner les participants AAM parmi ceux-ci
  - 12 pilotes ont participé aux compétitions avec souvent des équipes incomplètes => soit 7 AAM et 12 VML ;
  - Les SAM rencontrent un succès notoire avec :
    - 8 rencontres en Belgique ;
    - EuroSam 2019 ;
    - Bruno Scordo qui est allé participer à une rencontre au pied de l'Etna
- Il est à envisager également d'autres compétitions que les concours FAI. Ainsi, pour 2020, nous allons insister pour faire plus de compétitions à un « plus bas niveau », au niveau des clubs.
- Concours inter 2019 : détail des rencontres ;
- Concours inter en 2020 ; seulement 4 !!!
- Championnats 2020 (perspectives) : présentation ;
- => Question/intervention : revérifier les dates pour Hemptinne
- Robert Liber est choqué car on ne parle que de personnes qui sont repris dans un classement et demande de ne pas oublier les aides, les juges et les clubs ;
- Il formule également une remarque au niveau du vol circulaire ;
- Bernard reprend le micro : Quid de l'Eurojet Master : il est mentionné que Jean-Pierre Zardini serait 5ème en classe 13 kilos (suivant Renaud)



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

## 2.5. RAPPORT DU TRESORIER : BILAN DES COMPTES 2019 (VOIR TABLEAU)

Jean-Luc déclare que le tableau a été envoyé à tou(te)s  
Il souligne le don de Belcoptère suite à la fin d'existence de ce club : 3.946,09 EUR  
Pas d'autres remarques.

## 2.6. RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

A deux reprises, il y a eu vérification de la concordance des chiffres aux documents  
=> Les vérificateurs certifient que les chiffres sont corrects et en adéquation avec les  
pièces et factures

## 2.7. APPROBATION DES COMPTES 2019 PAR L'ASSEMBLEE

Oui - à l'unanimité

## 2.8. DECHARGE AUX VERIFICATEURS AUX COMPTES

Oui – unanimité

## 2.9. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS (VOIR PLUS LOIN)

Robert Liber intervient et veut mettre en suspens ce point sous réserve des  
propositions faites par le C.A. pour 2020 :  
=> Paulette propose donc de suivre cela.

## 2.10. DECHARGE AU TRESORIER, JEAN-LUC DUFOUR ET AUX MANDATES MARC DE BRANDT, MICHEL VAN, DIETER BECKERS, MICHA NEROUCHEFF ET POL BARBIER

Oui – unanimité

**16h10 - Pause de 20 minutes / proposition de reprise de la réunion à 16h30 –  
Reprise effective à 16h35.**



## 2.11. PROJETS / ACTIVITES 2020

### 2.11.1. DEVELOPPEMENT D'UN PLAN STRATEGIQUE DE L'AAM

Bernard propose de postposer ce point après le point f) juste avant la présentation du budget 2020 à l'approbation.  
=> Accord de l'Assemblée sur la proposition.

### 2.11.2. EVOLUTION CONTINUE DE L'INFORMATIQUE

- Sortie d'une FAQ prévue ;
- Interface points brevet démo => Micha et Bernard ont prévu cela en cours d'année ;
- Page pour les contrôleurs de bruit et brevets ;
- Nouvel outil « Quila » (si validé par le club) : si une personne en a approuvé l'usage, information possible de celles et ceux qui se rendent au terrain par date ;
- Mise à jour des questions d'examen : bientôt en ligne ;
- Refonte d'objectif sécurité (Marc De Brandt) pour clubs et membres.

### 2.11.3. NEWSLETTER ET MAGAZINE AAMODELS-INFO

Newsletter : projeté à 12 éditions sur 2020 ;  
AAModels Info : Marc Delannoy demande pour que les gens participent à l'élaboration et à la rédaction de la revue => contacter Michel Van.

### 2.11.4. DEFENSE DE NOS INTERETS

Espace aérien : suivi de la réglementation belge et européenne (traité précédemment)

### 2.11.5. AIDE AUX CLUBS

Aide aux clubs pour la mise en conformité avec le Code des Entreprises et Associations (traité précédemment)

### 2.11.6. ACTIVITES ET PROMOTION

Bruno Scordo explique, que pour 2020, que son calendrier est plein jusqu'à fin juin dans les écoles ;  
Il rappelle qu'il faudra penser à sa relève ;



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

Maintenant, ce sont les écoles qui viennent spontanément vers lui.

Paulette évoque ce qui a été abordé, ce matin, dans le groupe de travail « Actions clubs » :

- Proposition aux clubs de les aider à faire la promotion d'événements
- Par exemple, aide à la conception d'affiches
- Il a été demandé de faire des check-lists => que faut-il faire lors de l'organisation d'événements ? A quoi faut-il penser ?
- Accroître la disponibilité du matériel : où se trouve-t-il ? A qui s'adresser ?
- Besoin d'une liste de contacts (par ex. pour demander un subside...)
- => En un mot, améliorer la communication vers les clubs.

Développement d'un plan stratégique de l'AAM

Marc Delannoy développe :

Il existe un petit « noyau dur » des gens qui font tout...

Il relève le très bon travail de Paulette et Robert, notamment au niveau de l'ACRB qui a eu un effet d'électrochoc au niveau du C.A.

Il présente ce qui a été exposé ce matin en ouverture de journée :

1er constat :

- Impact des coûts de la compétition ;

2ème constat :

- Déclin de 106 membres
- Vieillesse => analyse de la pyramide des âges des membres
- 2 clubs disparus
- => L'aéromodélisme est en danger !

Il y a eu un travail du CA et des mandats de l'AAM durant les 2 derniers mois de 2019 ;

- Différents points se sont dégagés quant aux buts et objectifs
- Vote au niveau des différents points et mise en évidence des points essentiels
- Communication à accroître
- L'appui aux clubs (il en existe certains de moins de 8 membres)
- Promotion hors compétitions – actuellement, il y a un soutien aux clubs pour les compétitions mais rien pour une « portes-ouvertes » ou journée découverte



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

- Au vu des chiffres relatifs à la compétition, le CA propose la suppression du Fonds Sportif uniquement, soit +/- 9.000 EUR pour 10 personnes.
- Remarque : Geneviève Awouters : tous les compétiteurs vont aller à la VML...
- Bernard / Robert (H) : le conseil de la LBA propose de durcir les critères de qualification => pour faire partie d'une équipe belge, il faut obtenir des résultats significatifs en compétitions internationales.
- Serge Marneffe se demande si nous avons encore besoin de la LBA => on lui répond que celle-ci paie aussi les chefs d'équipe.

Alors, Paulette refait l'historique et détaille :

- 1977 : création AAM et VML :
- L'Aéroclub ne reconnaît que les fédérations nationales (donc la LBA)
- Les licences FAI sont uniquement obtenues via l'ACRB
- LBA paie l'ACRB et se fait rembourser par les 2 ailes.
- Si un pilote voulait être repris seul à l'FAI, ce serait 620 EUR(/pilote).
- 42 KEUR en 2019 : travail auprès de l'ACRB => diminution de 10 KEUR
- + durcissement critères de sélection / 16.500 EUR pour la Licence FAI.
- + on précise sur quoi porte le Fonds Sportif : Championnats européens et mondiaux

Interventions dans l'Assemblée :

- Le montant du Fonds Sportif serait dérisoire
- Robert Liber :
- L'année 2019 « est terminée avec un bénéfice => pourquoi diminuer le budget ?
- Au niveau des statuts, on reprend « loisirs » & « sportifs » ;
- Les compétiteurs qui ont été qualifiés pour cette année verront la décision comme une « rupture de contrat ».
- Robert Herzog :
- C'est une erreur de ne pas continuer le débat ;
- Le fait de « casser le contrat » l'attriste ;
- Avec le résultat actuel (bénéfice), nous pourrions conserver le subventionnement ;
- Proposition de postposer à plus tard dans l'année la prise de décision « grave ».

**=> 17h45 - Pause de 10 minutes – le CA est convoqué et se retire pour délibérer.**

Entre-temps, plusieurs membres présents dans l'Assemblée quittent la séance sans revenir.

**Reprise de l'A.G. à 18h05 – Bernard propose d'avancer le point 18) de l'ODJ – remise des lots => approbation de l'Assemblée.**



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

## 2.12. REMISE DES LOTS DU CONCOURS ANNUEL AAMODELS

- Premier prix : Guy Dessauvages : 600 EUR en bons d'achat + 1 livre
- Second prix : Eric Delbrouck : 300 EUR en bons d'achat + 1 livre
- Troisième prix : Serge Motquin : 150 EUR en bons d'achat + 1 livre

Applaudissements pour saluer les lauréats.

Robert (H) remercie Michel (V) pour l'organisation du concours.

## 2.13. BUDGET 2019

Jean-Luc commente :

- Au niveau de l'ACRB, le montant est plus faible ;
- Fonds sportif sauf F9U car en 12/2019 ;
- Clubs => on continue à sponsoriser ceux qui organisent des compétitions F.A.I.
- 10 KEUR seront transposés en actions clubs.
- => 2.504,25 de report restent dans le Fonds sportif.

Vote du budget : compte-tenu de la proposition du CA qui génère des réactions des compétiteurs présents dans l'Assemblée, le vote sera exceptionnellement un vote secret (O ou N – abstentions non comptabilisées).

- 58 votants ;
- Résultat : 32 oui / 26 non => budget approuvé !

Remarque dans l'assemblée :

- Geneviève insiste sur le fait que cela mettra à mal 2 compétiteurs sélectionnés => Bernard suggère de les contacter.

## 2.14. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS

=> à main levée et comptage, vu l'opposition de certains compétiteurs opposés au point de suppression du Fonds sportif dans le budget => 32 voix « pour » => Décharge accordée.

## 2.15. COTISATION 2020

Pas de changement – validité jusqu'au 28/02/2021

## 2.16. ELECTION D'ADMINISTRATEURS AAM : 3 MANDATS A POURVOIR

Sortant et non rééligible (6 ans)



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

- Francis Floor
- Jean-Baptiste Gallez

Sortants et rééligibles

- Paulette Halleux

Candidats :

- Marc De Brandt

Vu la démission de Robert Herzog intervenu lors de la réunion de C.A. qui s'est tenue en cours d'A.G. , un poste en plus est à pourvoir => Bernard fait l'appel aux candidats dans l'Assemblée.

2 candidats se présentent :

- Michel Van
- Christophe Vincent

Les candidats se présentent eux-mêmes.

Durant le scrutin, Jean-Baptiste Gallez présente son semi-kit de Baron (18 EUR estimé)

Le scrutin a lieu par vote secret et sont tous élus :

- Marc De Brandt : 48 voix
- Michel Van : 41 voix
- Christophe Vincent : 43 voix

## 2.17. ELECTION D'ADMINISTRATEURS POUR REPRESENTER L'AAM AU SEIN DE LA LIGUE BELGE D'AEROMODELISME

Pas de changement



**Association d'Aéromodélisme a.s.b.l.** rue Montoyer 1/1, 1000 Bruxelles  
**N°d'entreprise :** 0417988935 **ING :** BE94 3101 5431 0114

## 2.18. ELECTION DE MEMBRES EFFECTIFS A TITRE PERSONNEL

Suite à la démission de Patrick Vanwynsberghe et le décès de Jean Poignard, 2 mandats sont à pourvoir.

Il faut 37 voix pour être élu et 2 parrains. La seconde condition est remplie pour tous les candidats :

- Jean-Baptiste Gallez : 1er tour 36 / 2ème tour 37 => seul élu
- Edmond Stalpaert : 1er tour 27 / 2ème tour 36
- Michel Van : 1er tour 11 , il ne sera plus repris pour le 2ème tour
- Dominique Denis : 1er tour 20 / 2ème tour : 20

## 2.19. NOMINATION DE DEUX VERIFICATEURS AUX COMPTES 2020 ET D'UNE RESERVE

- Robert Liber
- Erick Quettinch
- + Patrick Bossin en réserve

## 2.20. TOUR DE TABLE (HORS VOTE)

Paulette explique ce que sont les membres associés et signale l'A.G. de l'A.C.R.B. qui se tiendra le 8 mars 2020.

**Fin de la réunion : 19h18**